

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL - HÔTEL DE VILLE

Mardi 14 mars 2023 à 20H00

Présidence : Michel Lohner, Président

Le Président ouvre la 7ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 3ème de son mandat. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le Président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipalité est présente in corpore.

42 conseillères et conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Daisy Antunes-Amorim
- Sophie Demierre
- Filiz Demir
- Mélanie Gogniat
- Nathanaël Repond
- Roberto Sousa

Membres absents et non-excuses :

- Seljman Ismajli
- Anne Salomon

Le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 13 décembre 2022, sous la présidence de Michel Lohner.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour auquel il apporte quelques modifications, soit :

Au point 1 : Ajouter Monsieur Philippe Hofer (EM) en remplacement de Monsieur Kurt Lehmann (EM), démissionnaire ;

Au point 2 : Ajouter la communication de la Municipalité No 13/23 – Bouclément du préavis 64/21 ;

Au point 3 : Retrait du préavis No 31/23 ;

Au point 4 : Propositions individuelles – Ajouter le postulat de Madame Laetitia Seitenfus.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Le Président passe au vote de l'ordre du jour modifié qui se présente comme suit :

1. Assermentations

- Mme Karine Weber (PS) en remplacement de Mme Cécile Muriset (PS), démissionnaire
- M. Luc Longueville (PS) en remplacement de M. Christophe Gertsch (PS), démissionnaire,
- Mme Ilknur Bischof (PLR) en remplacement de M. Pierre-Alain Richard (PLR), démissionnaire.
- M. Philippe Hofer (EM) en remplacement de M. Kurt Lehmann (EM), démissionnaire.

2. Communications

a) du Bureau, dont :

- Inventaire des postes vacants dans les commissions permanentes.

b) de la Municipalité, dont :

- 13/23, Préavis no 64/21 – Demande d'un crédit de CHF 45'000.- pour la réfection et le déplacement du chemin des Berges du coude la Broye aux abords de la piscine du Grand-Pré,
- 14/23, Bouclement du préavis 75/15 – Demande d'un crédit de CHF 750'000.- pour des travaux d'entretien lourd des toitures du collège de l'Ochette,
- 15/23, Bouclement du préavis 21/17, Demande d'un crédit de CHF 325'000.- pour la construction d'un bâtiment public et d'un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire) au Champ-du-gour.

3. Rapports des commissions

- a) Préavis No 28/23, Vente du domaine agricole de Cerjaulaz pour un montant de CHF 2'029'443.- (tout ou partie de RF 1041, 1042 Moudon et 7114, 7115 et 7212 Montanaire).
- b) Préavis No 29/23, Vente d'une surface de quelque 35'328 m2 des parcelles 1368 et 1371 (en partie) en zone industrielle à IMMOSTEF Suisse SA.
- c) Préavis No 30/23, Vente d'une surface de quelque 1'070 m2 de la parcelle n°1368 en zone industrielle à Garage des Sorbiers Murtezi Jusufi.
- d) Préavis No 32/23, Demande d'un crédit de CHF 310'000.- pour des travaux de conservation et de restauration des voûtes du chœur du Temple de St-Etienne, y compris la reprise des conclusions financières du préavis 24/22.
- e) Préavis No 33/23, Demande d'un crédit de CHF 570'000.- pour les travaux de raccordement des bâtiments du site de l'Ochette au réseau de chauffage à distance (CAD).
- f) Préavis No 34/23, Demande d'un crédit de CHF 153'000.- pour la révision de trois pompes à la station de pompage à la nappe de Plan-Dessous.

4. Propositions individuelles.

Conseil communal de Moudon

- Postulat déposé par Madame Laetitia Seitenfus : Investir financièrement dans des locaux en construction afin de favoriser l'implantation de médecins et thérapeutes à Moudon.

L'ordre du jour modifié est accepté par 40 voix et 1 abstention

1. Assermentations

Le Président invite Mesdames Karine Weber (PS), Ilknur Bischof (PLR), Monsieur Luc Longueville et Monsieur Philippe Hofer à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite l'assemblée à se lever.

Le Président donne lecture du serment et félicite les nouveaux membres du Conseil pour leur engagement envers la commune de Moudon. Il leur remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Les nouveaux membres du Conseil sont vivement applaudis par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, **46** conseillers sont donc présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le bureau s'est réuni le mardi 31 janvier dernier pour procéder à la nomination des commissions ad hoc pour les préavis à l'ordre du jour de ce Conseil.

Le Bureau a reçu la démission de deux membres du Conseil.

Tout d'abord celle de Madame Sophie Demierre, avec effet immédiat. Elle souhaite recentrer ses priorités sur sa famille et son travail.

Monsieur Simon Benjamin souhaite également se retirer, lui aussi en raison de nouveaux projets personnels et professionnels. Monsieur Benjamin restera parmi nous jusqu'à la fin de l'année législative, donc jusqu'à fin juin.

Dans leur lettre de démission, les deux démissionnaires remercient spécialement leurs collègues de la COGEFIN pour les riches moments passés au sein de cette commission.

Pour remplacer ces personnes, le Président prie le groupe PLR de compléter sa délégation d'ici au prochain Conseil et les Verts pour la rentrée.

Des postes sont encore vacants dans les commissions permanentes et les membres du Conseil ci-après sont nommés :

ARAJ BROYE-VULLY	Monsieur Jean-Luc Cressier (PS)
EMS OASIS	Monsieur Loïc Bonny (PS)
AISMLE	Monsieur Seljman Ismajli (PS)
PETITIONS	Madame Donjeta Beqiri (EM) Madame Martina Macerola (PLR)
AIML	Monsieur Etienne Habegger (EM)
COGEFIN	Monsieur Patrick Soppelsa (PLR)

b) de la Municipalité

Communication No 13/23 :

Préavis No 64/21 – Demande d’un crédit de CHF 45'000.- pour la réfection et le déplacement du chemin des Berges du coude la Broye aux abords de la piscine du Grand-Pré.

La communication est lue par la Municipale Véronique Diserens.

La situation financière finale se présente avec un solde positif de CHF 9.40.

Communication No 14/23

Préavis No 75/15 – Demande d’un crédit de CHF 750'000.- pour des travaux d’entretien lourd des toitures du collège de l’Ochette

La communication est lue par le Municipal Roger Müller.

La situation financière finale se présente avec un dépassement du crédit accordé de CHF 77'021.75.

Le Président ouvre la discussion sur la communication ci-dessus.

La parole n’est pas demandée et la discussion est close.

Il appartient aux membres du Conseil de bien vouloir accepter ce dépassement par un vote.

La communication 14/23 est acceptée à l’unanimité

Communication No 15/23

Préavis No 21/17 – Demande d’un crédit de CHF 325'000.- pour la construction d’un bâtiment public et d’un terrain à usage multiple (pétanque et patinoire) au Champ-du-Gour

La communication est lue par le Municipal Roger Müller.

La situation financière finale se présente avec un dépassement du crédit accordé de CHF 27'434.65.

Le Président ouvre la discussion sur cette communication.

La parole n’est pas demandée et la discussion est close.

Il appartient aux membres du Conseil de bien vouloir accepter ce dépassement par un vote.

La communication 15/23 est acceptée par 44 voix et 1 abstention

Communication orale – Rétrobus

La Syndique Carole Pico informe qu’actuellement il n’y a plus de procédure judiciaire pendante qui oppose la Municipalité contre l’association Rétrobus. Le recours pour la destruction des bus et des véhicules assimilés pour ces parcelles déposé par Rétrobus au Tribunal Fédéral le 8 septembre 2022 a été rejeté en date du 17 février 2023.

Conseil communal de Moudon

Au terme de cette procédure au Tribunal Fédéral, la Municipalité va bientôt prendre une décision sur les frais de gardiennage et d'évacuation des bus qui doit être rendu par notre Autorité, laquelle sera notifiée prochainement.

Enfin, force est de constater que si le site de Pré-Bryand semble remis en état, la Municipalité est attentive à la situation sur les sites du Grand-Pré et de la Pussaz où des bus sont encore stationnés hors des halles de Rétrobus. Cette situation n'est plus admissible au regard des décisions judiciaires rendues.

Le Président ouvre la discussion sur cette communication.

Monsieur Julien Pittet demande si la décision de la Municipalité est sujette d'un recours ?

La Syndique répond par l'affirmative.

3. Rapports des commissions

a) Préavis No 28/23 : Vente du domaine agricole de Cerjaulaz pour un montant de CHF 2'029'443.- (tout ou partie de RF 1041, 1042 Moudon et 7114, 7115 et 7212 Montanaire)

Monsieur Jean-Luc Cressier, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Etienne Habegger s'étonne qu'aucune servitude ait été mise sur le chemin bétonné qui traverse la ferme jusqu'à la forêt. Certes, il y a une desserte en milieu de forêt mais une partie de celle-ci n'est pas sur chemin fondé. Il ne faut pas oublier que l'entretien des chemins forestiers incombent à la commune. Il trouve regrettable le fait d'arriver à dix mètres d'un chemin bétonné et ne pas pouvoir l'utiliser, puis retourner en arrière pour utiliser des chemins qui ne sont pas forcément consolidés.

Le Municipal Roger Müller répond qu'on est sur un chemin privé et que c'était aussi le vœu de l'acquéreur.

Monsieur Jean-Jacques Gacond constate au point 4 du préavis qu'il est fait mention du Banquet de Cornier. La Municipalité recommande au Conseil communal d'associer les futurs propriétaires du domaine de Cerjaulaz aux prochaines éditions du Banquet de Cornier par le biais d'une convention conformément à la conclusion votée par le législatif communal lors de la vente du domaine de Chalabruz.

Monsieur Gacond voudrait savoir si ce n'est pas trop prématuré de signer une convention alors que rien n'est assuré pour le Banquet de Cornier. Il propose tout simplement de retirer le point 4 du préavis avec les conclusions du préavis.

Le Municipal Roger Müller informe que c'est un travail du bureau du Conseil et de la future commission de Cornier de voir de quelle manière percevoir l'avenir de Cornier. En 2024, pour Cornier, il y aura aussi des changements importants qui sont encore à définir. La mention dont parle Monsieur Gacond a également été faite pour le domaine de Chalabruz, ça été annoncé, mais aucune convention n'a clairement été faite. Cela reste ouvert pour montrer aussi la volonté de

Conseil communal de Moudon

continuer à avoir un Banquet de Cornier ou quelque chose de similaire, c'est une manière aussi de bon sens et d'ouverture et il n'y a rien de figé.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. **autorise la Municipalité à vendre le domaine de Cerjaulaz, tout ou partie des parcelles RF 1041, 1042 Moudon et 7114, 7115 et 7212 Montanaire, pour un montant de CHF 2'029'443.-,**
2. **autorise à attribuer le bénéfice de la vente après déduction de la valeur fiscale de CHF 214'940.- des éventuelles valeurs résiduelles des investissements et de toutes autres charges relatives au domaine vendu, dans un fonds de réserve à créer pour le patrimoine immobilier communal,**
3. **demande qu'une convention entre le futur propriétaire et le Conseil communal soit établie pour une collaboration lors des prochaines éditions du Banquet de Cornier,**
4. **autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.**

Le préavis No 28/23 est accepté par 43 voix, 1 avis contraire et 1 abstention

Le Municipal Roger Müller, au nom de la Municipalité, remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis mais également au nom du futur propriétaire qui est plein de projets pour ce domaine.

b) Préavis No 29/23 : Vente d'une surface de quelque 35'328 m2 des parcelles 1368 et 1371 (en partie) en zone industrielle à IMMOSTEF Suisse SA

Madame Caroline Stevens, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Ce dernier invite les membres du Conseil à approuver les conclusions municipales.

Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports de commissions.

Monsieur André Zimmermann aimerait avoir des précisions concernant le fonds de réserve qui va être créé pour le développement économique de Moudon.

La Syndique Carole Pico explique que la Municipalité se réserve un fonds pour pouvoir acquérir du terrain à des privés pour pouvoir construire de manière intelligente par exemple et éventuellement investir sur le site Von Roll qui va arriver ces prochaines années et pour l'activité économique d'autre part. C'est encore assez flou mais ça ira dans cette direction.

Madame Karine Weber se demande quelle incidence il y aura concernant les impôts ?

Le Municipal Serge Demierre répond qu'une entreprise paie ses impôts où il y a le siège social et si c'est une succursale, il y a une participation sur le lieu d'implantation.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande si la Municipalité a une idée du nombre de camions qui transiteront par la ville.

Conseil communal de Moudon

La Syndique lui répond qu'il n'y a pas de chiffres connus pour le moment.

Elle profite d'apporter une rectification concernant la jonction sud. Suite à une séance de direction générale, il est prévu que les travaux débutent au printemps 2025 et non en 2024, ceci en raison du retard des travaux des CFF, des gabarits devant être mis aux normes pour le pont. De ce fait, les camions transiteront par la ville en attendant.

Monsieur Etienne Habegger demande si à ce jour on en sait plus sur la subvention cantonale ?

La Syndique lui répond par la négative. Il faut d'abord passer par le vote de ce Conseil et après ça passe par le Canton, c'est la voie à suivre. Cette subvention se situe dans une fourchette de CHF 15.- à CHF 18.-.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust fait juste remarquer que dans les conclusions du rapport de commission, c'est bien la commission qui prie d'accepter les conclusions et non la Municipalité.

Madame Elsa Bonhert-Deprez se pose beaucoup de questions quant à la venue d'une telle entreprise, contraire à son mode de vie, au niveau du flux des camions, de l'alimentation électrique pour ces congélateurs, du besoin en eau entre autres. Est-ce qu'IMMOSTEF s'engage à recruter de préférence des moudonnois et moudonnoises ?

Le Municipal Serge Demierre lui répond qu'au niveau de l'électricité c'est l'affaire de la Romande Energie, la commune ne produit pas de courant électrique. A Moudon, on a de l'eau en suffisance, même avec l'agrandissement de notre ville et l'arrivée de nouveaux habitants, des vérifications par rapport à la capacité ont été faites et on se trouve à la moitié de ce qu'on pourrait consommer, de plus le Municipal n'est pas sûr que les frigos utilisent de l'eau.

Le Municipal Demierre apporte des précisions concernant les fonds. En 2024, la Municipalité présentera un budget MCH2 qui veut que chaque fonds ait un règlement qui aura été préalablement adopté par le Conseil communal. Ce règlement fixera comment les fonds ont été octroyés et comment ils sont approvisionnés, entre autres.

La Syndique Carole Pico précise, concernant les emplois, que bien sûr au début ce seront des gens de l'extérieur qui travailleront dans l'entreprise et que ça se fera petit à petit. Des logements sont entrain de se construire et tout pense à croire que des personnes viendront habiter à Moudon afin d'être plus proches de leur lieu de travail. A ce propos, l'entreprise s'est renseignée concernant des logements à louer à Moudon.

Il faut penser que ce terrain est très difficile à vendre vu son profil et là, c'est quand même une belle opportunité pour Moudon de pouvoir vendre ce terrain d'un seul tenant. C'est l'activité économique future, car il y aura aussi d'autres activités où IMMOSTEF pense engager une dizaine de personnes de plus pour faire des plats réfrigérés et faire une maison du froid. Ce concept qu'IMMOSTEF va développer permettra peut-être à l'avenir des relations avec le site Von Roll.

Monsieur Etienne Habegger relève que la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit va aussi apporter de l'électricité. S'il peut comprendre l'inquiétude de certaines personnes, il estime que c'est un mode de consommation qui existe et si cette entreprise a choisi de s'installer dans la Broye, c'est qu'il y a un véritable intérêt. Ce soir, on a le choix d'accepter la venue de cette entreprise sur notre Commune, ou alors de la voir passer plus loin.

Monsieur Daniel Perret-Gentil souhaiterait que cette entreprise vienne présenter son projet et qu'il y ait des séances d'informations.

Monsieur Etienne Habegger propose de regarder sur leur site sur Internet, il y a toutes les informations sur l'entreprise.

Conseil communal de Moudon

La Syndique Carole Pico précise, concernant la jonction sud, qu'une séance d'information par la Municipalité aura lieu en temps voulu et les membres du Conseil seront tenus au courant.

Le Municipal Serge Demierre répond à une interrogation concernant la récupération de chaleur qui est importante et il s'agit de savoir à combien ils vendront éventuellement à la commune le surplus de KW/h.

Monsieur Ivo Marques demande ce qu'il se passe si le permis de construire est refusé ou n'est pas délivré ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond que la vente se conclut à la condition de l'obtention d'un permis de construire et il ne se passera rien si ce dernier n'est pas délivré.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions du préavis.

1. **autorise la Municipalité à vendre une surface d'environ 35'328 m² des parcelles 1368 et 1371 (en partie) en zone industrielle à IMMOSTEF Suisse SA, pour un montant de CHF 115.-/m², soit environ CHF 4'062'720.-,**
2. **autorise à attribuer un montant de CHF 2'000'000.- à un fonds de réserve à créer pour le développement économique de Moudon,**
3. **autorise à attribuer un montant de CHF 500'000.- à un fonds de réserve à créer intitulé « Plan climat »,**
4. **autorise à attribuer le solde du montant de la vente à un fonds de réserve à créer pour le patrimoine immobilier communal,**
5. **autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction,**
6. **le tout, sous réserve, de l'obtention d'un permis de construire LATC entré en force et exécutoire.**

Le préavis No 29/23 est accepté par 37 voix, 3 avis contraires et 5 abstentions

La Syndique, au nom de la Municipalité, remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis qui offre une grande ouverture de développement économique de notre ville. Elle profite de l'occasion pour faire un clin d'œil à un ancien Syndic de Moudon Maurice Faucherre (1970 à 1988), qui durant sa syndication, ce terrain a été acheté pour CHF 20.- le m².

- c) **Préavis No 30/23 : vente d'une surface de quelque 1'070 m² de la parcelle No 1368 en zone industrielle à Garage des Sorbiers Murtezi Jusufi**

Monsieur Ivo Marques, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Cette dernière invite, à l'unanimité, les membres du Conseil à approuver les conclusions municipales.

Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Conseil communal de Moudon

Monsieur Etienne Habegger demande, sur le prix de vente, si les communes sont assujetties au gain immobilier.

La réponse non est donnée par la Municipalité.

Monsieur André Zimmermann relève que précédemment, un projet de vente a eu lieu avec le garage des Sorbiers qui s'était rétracté au dernier moment. Est-ce sûr que cette fois ça se fasse ?

La Syndique répond que cette fois c'est sûr car ils ont vraiment besoin de place.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust fait la même remarque que tout à l'heure. C'est la commission qui prie d'accepter les conclusions municipales et non la Municipalité.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président Michel Lohner passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. **autorise la Municipalité à vendre une surface de quelque 1'071 m² de la parcelle n°1368 à Garage des Sorbiers Murtezi Jusufi,**
2. **fixe le prix de vente à CHF 130.-/m²,**
3. **autorise la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.**

Le préavis No 30/23 est accepté à l'unanimité

Le Président rappelle que le préavis No 31/23 a été retiré par la Municipalité. Ce retrait est en raison d'un surcoût à prévoir lié à l'aménagement de la place de jeux Robinson.

Le préavis sera adapté en conséquence et figurera à l'ordre du jour du 2 mai prochain.

Le Bureau du Conseil propose que la commission ad hoc chargée d'analyser le nouveau préavis soit la même que celle qui a siégé pour le préavis retiré.

- d) Préavis No 32/23 : Demande d'un crédit de CHF 310'000.- pour des travaux de conservation et de restauration des voûtes du chœur du Temple de St-Etienne, y compris la reprise des conclusions financières du préavis 24/22**

Madame Sylvie Diserens, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN qui, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Madame Caroline Stevens aimerait savoir si les fonds à créer sont libres concernant leurs attributions et pourront à l'avenir aussi être destinés pour des travaux de rénovation tels que ceux pour St-Etienne ? Est-ce que l'on sait si St-Etienne nécessiteraient d'autres travaux à l'avenir ?

Le Municipal Roger Müller répond par l'affirmative concernant la première question de Madame Stevens. Toutefois, ces travaux ne sont pas concernés car il y a toute une procédure pour ce genre de rénovation. Il informe qu'actuellement, la Municipalité est dans une démarche pour faire des audits de ces bâtiments et bien sûr que St-Etienne fait partie de ces bâtiments. Il est difficile à ce

Conseil communal de Moudon

jour de dire si des travaux seront nécessaires mais rien de probant pour le moment. Justement, ces audits permettront de prévoir des travaux et de ne pas travailler dans l'urgence comme c'est le cas pour St-Etienne actuellement.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre des travaux de conservation et de restauration des voûtes du chœur du Temple de St-Etienne,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 310'000.- TTC dont à déduire toute participation ou aide,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal. Mais en 10 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 32/23 est accepté par 44 voix et 1 abstention

Le Municipal Roger Müller remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

- e) **Préavis No 33/23: Demande d'un crédit de CHF 570'000.- pour les travaux de raccordement des bâtiments du site de l'Ochette au réseau de chauffage à distance (CAD)**

Monsieur Daniel Perret-Gentil, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Cette dernière invite, à l'unanimité, les membres du Conseil à approuver les conclusions municipales.

Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan a pu lire que MESA ne construit pas la centrale de chauffe avant d'avoir la toile finale du réseau. A quel moment, MESA estimera que la toile sera assez complète pour elle ? Est-ce que cette construction est dans un avenir assez proche ?

Le Municipal Serge Demierre relève qu'il faut une certaine puissance pour construire la centrale et une fois que tous les contrats signés arrivent à cette puissance, la construction pourra se faire et on y arrive. Pour le Municipal Demierre l'idée est de mettre au plus vite cette centrale en fonction. La centrale est calibrée mais évolutive.

Monsieur Georges-Alexandre Duc pose la question de la facturation des introductions. Y a-t-il des tarifs qui sont édictés par Moudon Energie et quels sont les critères pris en compte pour les frais d'introduction.

Le Municipal Serge Demierre répond qu'il n'y a pas de tarif spécial mais la seule variation est la puissance demandée et les rabais qui sont accordés sont uniquement basés sur les installations qui

Conseil communal de Moudon

sont assez récentes ou vétustes. Si une installation est toute neuve, on peut obtenir, pour attirer aussi le client, un rabais jusqu'à 50%, mais il n'y a pas de tarif spécial que ce soit pour les bâtiments communaux ou des privés, c'est la même chose pour tout le monde mais c'est la puissance qui fait la différence.

Monsieur Jakup Isufi demande ce qu'il en est d'un forfait officiel au Municipal Serge Demierre qui aurait été discuté au Conseil d'administration.

Le Municipal Serge Demierre répond qu'il s'agit des tableaux mentionnés dans le préavis.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust demande qui paie les frais d'entretien de la chaudière et les frais de location.

Monsieur Daniel Perret-Gentil, rapporteur de la commission ad hoc répond qu'un compteur de chaleur qui répartit les consommations entre les différents sites. La location pour le conteneur ou la remorque sera prise en charge par MESA.

Monsieur Bohnenblust ne comprend pas la remarque de la commission qui cite que dans les futurs coûts de raccordement au CAD figure l'Auberge communale de la Douane pour un montant de CHF 70'000.-.

Monsieur Daniel Perret-Gentil lui répond que la remarque fait allusion que l'Auberge de la Douane sera accordée au réseau CAD pour une valeur de CHF 70'000.-. La commission a précisé ce point car lors de la présentation du préavis sur l'Auberge communale, ces frais n'ont pas été mis dans le préavis et c'est une manière claire et précise de le mentionner.

Le Municipal Roger Müller précise que tout aurait pu être mis dans un préavis jusqu'en 2030, ce qui aurait posé un problème au niveau des investissements. Concernant la Douane, ça ne fait pas partie du préavis car plusieurs préavis distincts suivront.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à raccorder les bâtiments du site de l'Ochette au réseau de chauffage à distance (CAD),**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 570'000.- TTC, dont à déduire toute subvention et/ou participation de tiers,**
- 3. autorise sur le principe la Municipalité à raccorder l'ensemble des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance en fonction de l'avancement des travaux,**
- 4. prend acte que les frais inhérents au raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance feront l'objet de préavis distincts au Conseil communal,**
- 5. prend acte que la dépense finale sera portée à l'actif du bilan et amortie au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, en 25 ans au maximum,**
- 6. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de CHF 570'000.- TTC aux meilleures conditions du moment.**

Le préavis No 33/23 est accepté à l'unanimité

Conseil communal de Moudon

Le Municipal Roger Müller remercie le Conseil et à l'avancement de ces raccordements, la Municipalité viendra avec des préavis.

Monsieur Daniel Perret-Gentil demande à la Municipalité si l'entreprise IMMOSTEF prévoyait de se raccorder au CAD.

Le Municipal Serge Demierre répond qu'ils produisent plutôt de la chaleur et cherche à refroidir tout ça, donc ils n'ont certainement pas besoin de se raccorder.

f) Préavis No 34/23 : Demande d'un crédit de CHF 153'000.- pour la révision de trois pompes à la station de pompage à la nappe de Plan-Dessous

Madame Eugenia Puch, rapportrice, donne lecture du rapport de la commission ad hoc. Cette dernière invite, à l'unanimité, les membres du Conseil à approuver les conclusions municipales.

Monsieur Colin Grand donne lecture du rapport de la COGEFIN. Cette dernière, à l'unanimité de ses membres, invite également les conseillères et conseillers à accepter les conclusions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Luc Longueville demande si on a une visibilité sur l'état de la source qui est polluée par rapport à son usage sain ou est-ce que son usage est conditionné au fait de l'équiper de filtre à charbon ? Précédemment dans cette séance, le Municipal faisait savoir qu'on avait la possibilité de fournir le double de la population en eau et Monsieur Longueville voudrait savoir si on parle bien de cette source d'eau dont on parle actuellement ?

Le Municipal Serge Demierre répond que la source d'alimentation du réseau d'eau de la ville est la nappe phréatique dont on parle dans ce préavis. On a plusieurs sources sur ce côté-là avec deux réservoirs. Il s'agit de déterminer sur ces deux réservoirs des filtres à charbon pour enlever le chlorothalonil. L'idée est d'amener toute l'eau des sources dans le réservoir, puis d'être filtrée à ce moment-là, de filtrer à chaque source coûterait beaucoup trop cher. La Municipalité projette de rénover à Belflori et prévoir aussi un espace pour mettre un équipement de filtration. Il s'agit de trouver maintenant un modèle pratique et moins cher.

La Municipalité est en train de négocier le renouvellement de la concession. Il ressort, et pour donner suite aux tests effectués, par rapport à l'eau qui sort et à la capacité, qu'on n'est même pas à la moitié de ce que la concession octroie.

Monsieur Julien Pittet s'interroge si les sources polluées le sont à vie ou vont s'assainir à un moment donné ?

Le Municipal Serge Demierre lui répond qu'elles ne sont pas polluées et on peut consommer l'eau sans problème, mais c'est juste le taux de chlorothalonil qui est un peu plus haut. Au niveau toxicité, il faudrait boire 300l d'eau par jour. Par principe de précaution et du moment qu'elle avait le choix, la Municipalité a décidé de privilégier Plan-Dessous au niveau de la nappe phréatique et le Municipal rassure que Moudon a une eau très potable.

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust réagit par rapport aux propos du Municipal Demierre qui a répondu sur la concession mais pas sur la situation actuelle de la nappe phréatique, y a-t-il des raisons de s'inquiéter ?

Il n'y a pas de raison de s'inquiéter car même au cœur de l'été passé, la nappe était largement approvisionnée en eau. Il faut savoir que c'est une grande nappe phréatique et qu'il y a un renouvellement de l'eau par la terre.

Conseil communal de Moudon

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande si on sait de combien le taux de chlorothalonil diminue avec le temps ?

Le Municipal Serge Demierre révèle que des essais ont été effectués afin de voir s'il avait une corrélation en cas de fortes pluies et de gros orages mais c'est impossible à savoir.

Les éléments extérieurs, telle que la sécheresse, n'influencent pas le taux de chlorothalonil. Il précise que l'eau qui est consommée actuellement est tombée il y a vingt ans dans la nappe.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. **autorise formellement la Municipalité à procéder à la révision de trois pompes à la station de pompage à la nappe de Plan-Dessous,**
2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 153'000.- ; dont à déduire tout subside ou participation de tiers éventuels,**
3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 20 ans au maximum,**
5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 34/23 est accepté à l'unanimité

Le Municipal Serge Demierre remercie les membres du Conseil pour l'acceptation du préavis et invite tout le monde à se rendre sur le site Internet de la commune où des informations concernant les sources sont régulièrement publiées.

5. Propositions individuelles

Postulat — **déposé par Madame Laetitia Seitenfus**

Investir financièrement dans les locaux en construction afin de favoriser l'implantation de médecins et thérapeutes à Moudon

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle brièvement la procédure à suivre lorsqu'un conseiller-ère fait usage de son droit d'initiative, par exemple lorsqu'il soumet un postulat au Conseil.

A l'art. 60 de notre règlement, il est précisé qu'après la lecture de la proposition, le Conseil examine si la proposition est recevable.

Pour mémoire, la recevabilité de la proposition se réfère plus à la forme, plutôt qu'au fond !

Le Conseil vote à ce sujet ! Ce questionnement pourra être de la responsabilité du Bureau afin de simplifier les débats du Conseil.

Si la proposition est jugée recevable, la discussion est ouverte. Après avoir entendu la Municipalité, les conseiller-ères, l'auteur de la proposition, le Conseil est appelé à se déterminer sur « la prise en considération » du postulat, en quelque sorte l'entrée en matière.

Le conseil statue et décide par un vote. Il peut soit :

- Refuser d'entrer en matière et classer la proposition

Conseil communal de Moudon

- Voter le renvoi de la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la municipalité (cela seulement si 1/5ème des membres le demande, donc env. 8-9 membres)
- Voter la prise en considération et le renvoi à la Municipalité

La procédure est décrite aux articles 60 et 61 de notre règlement.

Lecture du postulat par Madame Laetitia Seitenfus :

La pénurie dans certains domaines de médecine est bien réelle en Suisse et Moudon n'y échappe pas. Le Conseil Fédéral a publié un communiqué (25.01.2023) afin d'assouplir la loi qui oblige les praticien.ne.s à exercer 3 ans avant de s'installer comme indépendant.e.s.

Bien que le développement économique et démographique de Moudon soit en plein essor, l'accès aux pédiatres et aux physiothérapeutes/psychiatres pour adultes et enfant demeure son parent pauvre. La population moudonnoise ne cesse d'augmenter, mais certains services de santé de base ne suivent pas l'essor de la population.

A Moudon, les pédiatres Catherine Paccaud et Leslie Monod sont les seules à pratiquer dans la région et leur cabinet est saturé depuis des années (nouveaux-nés et fratrie uniquement acceptés). Afin de mieux cerner le manque réel pour la population, les doctresses ont volontiers accepté de tenir le compte des refus opposés à de nouveaux patients. En l'espace de 5 semaines, elles ont dû refuser 35 nouveaux patients et les orienter sur Payerne ou sur Lausanne (le cabinet de Mézières étant aussi complet). Leur secrétariat médical m'a informée que de nombreuses personnes qui avaient essuyé un refus n'étaient pas motorisées. Et la doctresse Paccaud m'a également rapporté que ses consœurs et confrères à Lausanne lui avaient explicitement demandé de ne plus leurs orienter de nouveaux patients car ils privilégiaient le facteur géographique dans le suivi d'une nouvelle patientèle.

En parallèle, elles m'ont transmis qu'elles avaient décidé de ne pas emménager au centre médical de la Bressonne car les prix y sont « prohibitifs ». Pour ce qui est du centre policlinique HIB, elles n'ont pas voulu s'y installer car la condition imposée était dès lors de s'affilier au HIB de Payerne et par conséquent de renoncer à leur statut d'indépendante. A noter que si elles venaient à quitter Moudon, les appartements où elles exercent leurs consultations ne pourraient pas être repris par des pédiatres car ils ne répondent plus aux normes actuelles.

La santé physique et mentale de la population est tout aussi importante que le développement du tissu économique. De nombreuses familles sont contraintes d'effectuer de grandes distances pour se rendre chez un pédiatre pour leur enfant malade. Et je constate dans ma pratique que de nombreuses familles renoncent à consulter à une distance importante de Moudon quand cela concerne la santé psychique de leur enfant (pédopsychiatre ou psychothérapeute). C'est un fait que le facteur de la distance est un frein important dans la demande d'aide.

Bien que le cabinet médical Mayor-Pleines & Cie (actuel centre médical de la Bressonne) ait déjà organisé par le passé des opérations séduction (visite touristique de Moudon) destinées aux médecins généralistes, cette action – aussi louable soit-elle – ne suffit pas. En effet, tant que les espaces aux normes seront soit inexistantes soit trop chers, les médecins spécialisés et les thérapeutes ne s'installeront pas à Moudon.

Sachant que de nombreux logements vont être créés dans les prochains mois/années à Moudon (240 appartements au quartier St-Michel, 28 appartements au Perron, projet immobilier aux Terreaux), j'invite le Conseil communal à permettre à la Municipalité d'étudier la possibilité d'investir des fonds dans l'achat de locaux prévus dans le cadre des projets de construction en cours, pour les dédier aux domaines médicaux sous-dotés.

Par ce postulat, je prie la Municipalité d'étudier des moyens d'investir dans la création d'un contexte favorable à la venue et à l'implantation de médecins manquants à Moudon sans mettre à mal les finances publiques.

Le postulat est signé par Madame Laetitia Seitenfus.

Le Président ouvre la discussion sur la recevabilité du postulat.

Conseil communal de Moudon

Par 40 voix, 1 avis contraire et 4 abstentions le postulat est jugé recevable

Le Président ouvre la discussion sur le fond de ce postulat.

Monsieur Luc Longueville pose la question si c'est vraiment à la Municipalité d'investir dans l'achat de locaux. Il faudrait d'abord étudier pourquoi il y a cette pénurie de médecins.

Le Municipal Serge Demierre informe que la Municipalité de Moudon n'est pas restée inactive. Par l'intermédiaire de la COREB dont Moudon est membre, la commune a octroyé CHF 60'000.- pour la création du centre médical. Puis par l'Oasis, la maison de santé a été créée. Financièrement, la commune de Moudon participe à favoriser la création de tout ce qui est médical.

La Syndique Carole Pico comprend bien Madame Seitenfus sur sa préoccupation concernant la pénurie de médecins. Elle relève toutefois qu'il ne manque pas de locaux mais de médecins. La Municipalité n'est pas restée les bras croisés ces années dernières. Concernant l'Oasis, la Municipalité a fait un BDT pour la construction de la maison de la santé, de plus elle a participé à toutes les séances et fait partie de cet avant-projet. La Municipalité a de plus mis la condition que l'HIB devait venir à Moudon. Le Dr Dégailler a maintenant un adjoint mais il a été seul pendant des mois et il manque cruellement de médecins de premiers recours. Pour le centre médical, qui est un projet privé, la Municipalité a également été très active pour soutenir cette construction. Cette dernière a pris beaucoup de temps en raison de recours sur recours et la commune a pris beaucoup de temps pour lever ces recours.

La Syndique relève que l'offre médicale est bonne à Moudon et pour la région. On a de la chance d'avoir deux structures médicales à Moudon plus des centres privés comme des pédiatres, gynécologues et autres médecins au Fey. Certes, il manque certaines spécialisations mais la Syndique répète que ce sont des médecins de premiers recours qui manquent au HIB.

Madame Laetitia Seitenfus cite que ce postulat n'est pas dans le but de dire que la commune n'a rien fait. Elle est très bien au niveau de la dotation pour une partie de la population mais en ce qui concerne la jeunesse ça ne va pas. Il faut savoir que la commune de Moudon a une dotation de 5.0 ce qui est excellent mais toutes les communes avoisinantes sont entre 0 et 2 ce qui veut dire que même des gens de Palézieux viennent consulter un pédiatre à Moudon. Il faudrait, comme ça ce fait à Lausanne, sélectionner d'abord des gens de Moudon et région sachant que dans trois ans il y aura mille personnes de plus à Moudon.

Madame Seitenfus invite la Municipalité à faire des propositions sachant qu'il y a le quartier St-Michel qui est en pleine extension, réfléchir sur l'aménagement de locaux commerciaux pour des médecins et comment la commune peut-elle être pro-active pour la jeunesse de Moudon ?

Monsieur Willy Blaser estime que la Commune s'est beaucoup investie dans la construction de structures médicales. Il demande si c'est pour des raisons d'indépendance que les pédiatres ne veulent pas aller au HIB ? est-ce à la commune de Moudon de se mêler de ces affaires « public », « privé » et d'investir dans des locaux alors qu'il y en a à Moudon ?

Monsieur Julien Pittet a cru comprendre que les deux pédiatres de Moudon ne travaillent pas à temps complets, donc il faudrait peut-être regarder de côté-là pour qu'elles augmentent leur temps de travail et puissent accueillir plus de patients.

Monsieur Georges-Alexandre Duc informe que le cabinet des pédiatres est fermé le mardi et le mercredi et c'est toujours très compliqué d'avoir un rendez-vous pour un enfant malade pendant les vacances scolaires. C'est un organe privé qui travaille comme il veut avec les horaires qu'il veut bien pratiquer.

Monsieur Luc Longueville nous parle de sa mauvaise expérience personnelle. Les conditions imposées pour aller consulter ne lui convenaient pas et il s'est fait renvoyer sans autre, alors qu'il avait des questions sur des vaccins etc. Il pense qu'il y a quand même un problème d'accessibilité aux soins pour les enfants à Moudon.

Conseil communal de Moudon

La Syndique relève que la Municipalité n'est pas insensible à tout ce qui se passe au niveau de la santé mais que le souci maintenant de la Municipalité est de garder le HIB à Moudon et région. Ce n'est pas du ressort de la Municipalité qui peut simplement être là pour appuyer au point de vue politique mais ne peut pas assurer une antenne à Moudon. D'autre part, acheter des appartements pour des médecins n'est pas dans le programme de législature de la Municipalité répète que ce n'est de toute façon pas du ressort de la commune à part ce qui a été fait au niveau financier.

Monsieur Luc Longueville demande si c'est au HIB de démarcher des pédiatres ?

Le Président Michel Lohner rappelle qu'à ce stade, le Conseil doit décider si le postulat est renvoyé à la Municipalité qui devra alors faire un rapport, parce que là, on est presque entrain de faire le rapport ! Il s'adresse à l'assemblée pour savoir si quelqu'un a encore un élément important qui permettra de décider si on renvoie le postulat à la Municipalité ou si on classe le postulat. C'est là-dessus qu'on doit se prononcer maintenant.

Madame Laetitia Seitenfus tient à dire qu'elle a une mission en tant que conseillère c'est de représenter la population et ses besoins. On entend souvent dans cette salle du Conseil qu'il faut être ambitieux quand il s'agit du patrimoine moudonnois et du secteur de la restauration en pensant à la Douane par exemple, mais quand est-il de la population ? soyons ambitieux !

Monsieur Pierre-Alain Bohnenblust pense que la Municipalité devrait faire appel au Canton par exemple. Il n'est pas d'accord, par contre, de subventionner des professions libérales.

Madame Elsa Bonhert-Deprez pense que l'intérêt de renvoyer ce postulat à la Municipalité permettrait qu'il y ait une réflexion qui soit faite pour comment faire venir des médecins pédiatres à Moudon. Ce postulat n'est pas fait pour pointer du doigt deux pédiatres qui travaillent comme elles l'entendent.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan ne pense pas que c'est l'aspect financier qui freine la venue de médecins à Moudon, la preuve en est des opérations séduction qui n'ont rien amener de plus. La réflexion devrait être globale et il faudrait se demander entre les collectivités comment attirer des pédiatres, pédopsychiatres et psychothérapeutes car c'est un problème général.

Monsieur Etienne Habegger relève qu'une Municipalité ne peut pas interférer sur un monde privé.

Monsieur André Zimmermann remarque que le postulat donne l'impression que la Municipalité n'a pas fait ci ou ça. Il n'est pas pour accepter ce postulat.

Madame Josiane Glauser rejoint les propos de Monsieur Habegger en estimant que ce n'est pas le rôle de la Municipalité.

Le Municipal Serge Demierre propose de classer ce postulat. En effet, on ne peut pas demander à la Municipalité d'intervenir pour des raisons de libre concurrence de marché, car après, si elle commence avec les médecins ou devra-t-elle s'arrêter. Les équipements et des salles mises aux normes coûtent très chers. Certes, c'est le choix des médecins privés de travailler à mi-temps mais on ne peut pas demander à la Municipalité, financièrement, de palier ce choix de vie. A Madame Seitenfus, qui suggère de faire une sélection des patients exclusivement moudonnois, le Municipal répond qu'il y a une liberté de commerce dont la Municipalité n'a aucune maîtrise sur ça et le problème ne peut pas être réglé à son niveau.

Madame Laetitia Seitenfus pense qu'il y a beaucoup de confusion dans certains propos, soit d'investir auprès des médecins alors qu'ils gagnent bien leur vie par exemple, ce n'est pas du tout ça, mais en investissant dans des locaux qu'on leur louera à des tarifs préférentiels où la commune s'y retrouverait financièrement, ce n'est pas faire des cadeaux et le postulat est assez clair. Quant à faire une espèce de sélection, c'est un peu une blague mais les pédiatres lausannois n'ont pas de problème pour refuser des moudonnois alors sur quels critères ? Madame Seitenfus se pose quand même la question. On entend souvent que Moudon souhaite attirer du monde mais pour ça, il faut qu'il y ait les infrastructures de qualité aussi au niveau santé.

Conseil communal de Moudon

Le postulat invite la Municipalité à réfléchir et à trouver des pistes et non pas d'arriver avec une situation clé en main mais de trouver ce qui pourrait faciliter la venue de pédiatres et autres thérapeutes à Moudon. Madame Seitenfus se met à la place de ces gens qui arrivent à Moudon et qui doivent prendre une demi-journée pour amener leur enfant malade à Payerne ou Lausanne. La réflexion autour de ce sujet est de la responsabilité communale.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le Président passe au vote sur la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité.

Par 10 voix, 26 avis contraires et 9 abstentions, le postulat est refusé

Monsieur Simon Benjamin revient sur la motion qu'il avait déposé en juin 2021 qui s'intitulait quelle élaboration pour une stratégie communale pour la gestion des bâtiments communaux, qu'en est-il ?

Le Municipal Roger Müller relève que la Municipalité n'avait pas donné suite à cette motion tant qu'elle n'avait pas les outils nécessaires pour y répondre. Elle a engagé ce début d'année une personne responsable pour les bâtiments communaux pour pouvoir coordonner, entre autres, ces travaux de stratégie et pour établir ces audits des bâtiments. La Municipalité a eu contact avec un bureau qui travaille dans le domaine pour voir de quelle manière elle pourrait faire ce travail, la motion portant sur un gros contenu, et les discussions sont en cours. Puis, c'est tout nouveau, une étudiante qui souhaite effectuer un CAS en management des énergies sur nos bâtiments et s'est adressée à la Municipalité qui l'a reçue il y a quelques jours. La Municipalité aimerait intégrer ce travail dans l'audit. Tous ces travaux vont prendre du temps et ça aura certainement un coût mais la création de fonds mis en place permettra de faire certains travaux. Le Municipal viendra devant le Conseil en temps voulu et sera tenu au courant concernant ces travaux.

Monsieur Etienne Habegger demande à la Municipalité de créer un passage pour piétons sur la route de Martherenges. En effet, le trajet pour aller à l'école nécessite de traverser la route de Martherenges à un endroit où il n'y a pas de passage piétons et pas de visibilité. La création d'un passage piétons permettra de sécuriser ce chemin pour ces enfants se rendant à l'école mais également pour les classes qui empruntent ce chemin en descendant de Beauregard. Ce passage sera assurément aussi utilisé par des personnes plus âgées où malgré la limitation de vitesse à 50 km/h, les voitures circulent vite. Monsieur Habegger se tient volontiers à la disposition de la Municipalité.

Le Municipal Raphaël Tatone prend note avec l'aide de Monsieur Habegger pour situer l'endroit.

Madame Sandrine Bosse-Buchanan demande que les postulats et motions qui ont été rejetés soient aussi mis sur le site Internet de la commune.

La Syndique répond que c'est tout à fait possible et fera le nécessaire dans ce sens.

Monsieur Jean-Jacques Gacond souhaite mettre en évidence que une année et demi avant la prochaine édition du Banquet de Cornier, la commission sera mise sur pied et devra travailler avec le règlement. Or, le règlement pour l'instant n'a pas été modifié. Le but de son intervention est de susciter l'appui du Conseil communal pour demander au Bureau de Cornier d'entamer assez rapidement une réflexion et des consultations pour reprendre le règlement et l'adapter.

Le Président Michel Lohner répond qu'une discussion a eu lieu avant cette séance du Conseil communal et le Bureau de Cornier va se réunir prochainement pour lancer les réflexions.

Madame Elsa Bonhert-Deprez espérait une communication de la Municipalité concernant la démarche participative sur le plan climat. Qu'en est-il ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck répond qu'il y a eu quelques problèmes de compatibilité avec le navigateur du site Internet pour la démarche participative sur les tests qui ont été donnés avant de

Conseil communal de Moudon

libérer la démarche participative ont été peu concluants. Aujourd'hui, le Municipal Steck n'a pas pu donner le feu vert pour libérer la démarche participative car il y a encore des problèmes techniques avec la plateforme. Il regrette, mais le questionnaire est établi et a été travaillé par la Municipalité et quelques tests ont été faits avec l'administration communale et quelques conseillers communaux. Maintenant la Municipalité est en attente de la réparation de ce problème technique. Evidemment que ça n'arrange pas le délai qui a été fixé par le Canton mais cette question n'a pas encore été rediscutée.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h40, le Président clôt la séance du Conseil communal et souhaite une bonne rentrée à tous.

Conseil communal de Moudon

Le Président :

La Secrétaire :

Michel Lohner

Nicole Wyler